

Affaire n° 1478
Rapport n° EDT.111863 - 8 pages

(Levage) Vérification des équipements de travail et des accessoires de levage

Contrôle effectué en application de l'arrêté du 01 mars 2004
Vérification périodique

Équipement concerné

Pelle hydraulique à chaînes utilisée pour le levage



Établissement concerné

Lieu d'intervention

Identification de l'équipement

N° Client : MK4004
Marque : LIEBHERR Modèle : R916 ADVANCED
CMU en kg : 6800
Année de fabrication : 2012 - Date de mise en service : Non communiquée
N° Constructeur : 423/35231
Marquage : CE

Compteur : 13543 H

Contenu de la vérification :

Examen d'état de conservation et de fonctionnement

Périodicité contractuelle : 6 ☐ mois
Périodicité réglementaire : 6 ☐ mois

Date d'intervention : 06/07/2026
Date d'envoi du rapport : 06/07/2026

Conclusions de la vérification :

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des observations auxquelles il y a lieu de remédier.

Nous avons été accompagné lors de la vérification par
Pas d'accompagnateur
Le compte rendu
M SPY

Conditions de la vérification

A l'attention du chef d'établissement

PRÉAMBULE:

SECURI TP a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail.

Ce rapport annule et remplace le ou les éventuel(s) rapport(s) émis par nos techniciens.

NOTA: Les photos de ce rapport sont insérées à titre indicatif, elles ne représentent pas systématiquement l'équipement ni son lieu de vérification.

A L'ATTENTION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT:

La vérification dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

En ce qui concerne les appareils et accessoires de levage, le chef d'établissement doit mettre à disposition:

- Le personnel qualifié à la conduite de l'appareil pendant le temps imparti
- Les documents demandés par le technicien
- Les charges nécessaires à la bonne réalisation des essais ou épreuves

Par ailleurs, SECURI TP ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par:

- Les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- Les épreuves, celle-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire: seuls les équipements de travail soumis à l'arrêté du 1er mars 2004 peuvent être utilisés pour le levage de charge.

Abréviations

MRS	Remise en Service
MS	Mise en Service
NC	Non communiqué
ND	Non déterminé

Conditions de la vérification

Appareil mis à disposition clairement identifié pendant le temps nécessaire :	Oui
Mise à disposition de la notice d'instructions :	Non
Mise à disposition de la déclaration de conformité ou du certificat de conformité :	Non
Rapports des vérifications précédentes mis à disposition :	Oui
Carnet de maintenance mis à disposition :	Non
Mise à disposition des moyens nécessaires à l'accès aux parties à examiner :	Oui
Mise à disposition des charges d'essais et/ou d'épreuves :	Oui
Mise à disposition du personnel nécessaire à la conduite de l'appareil :	Non

Modifications apportées sur l'équipement

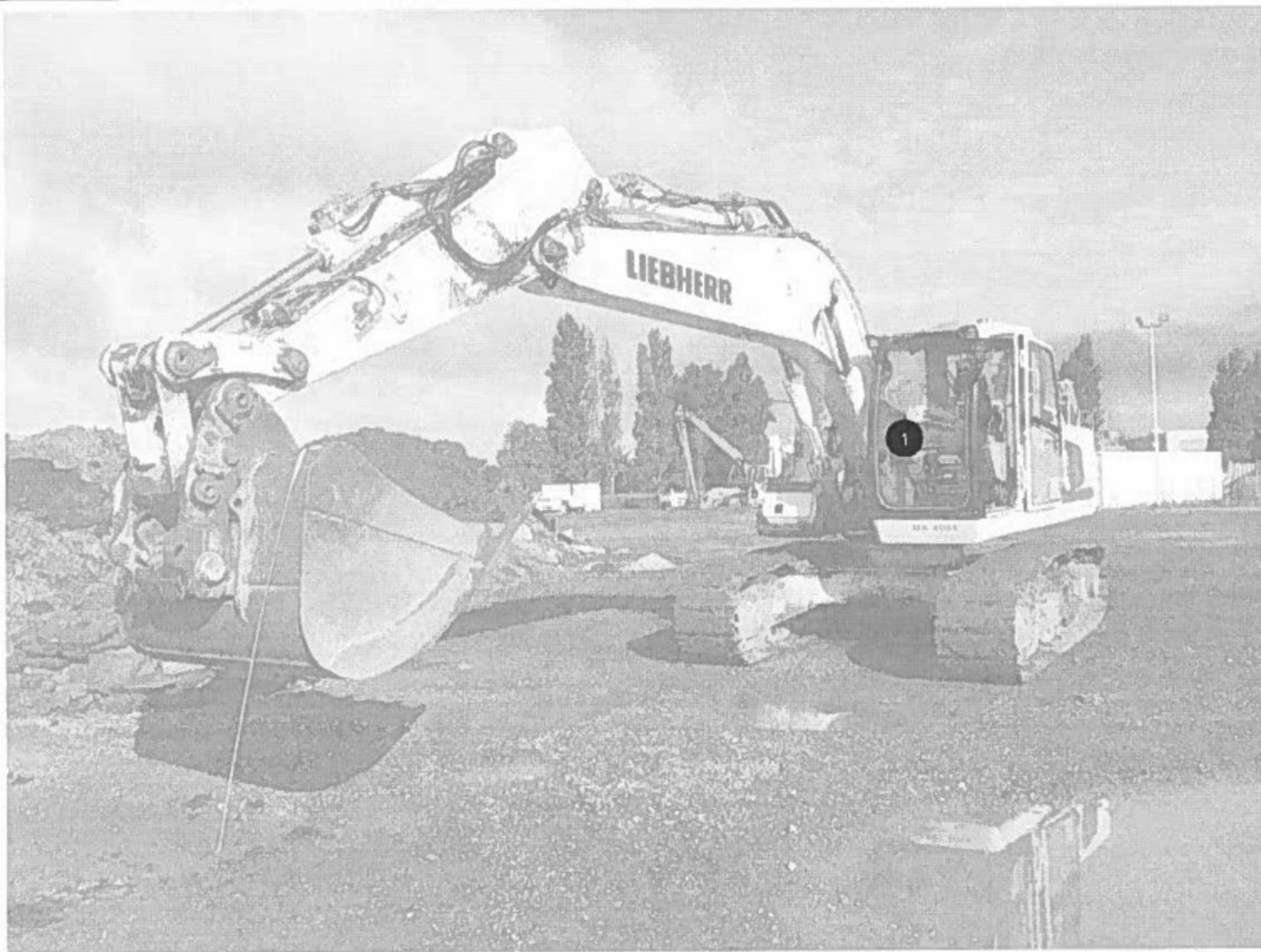
Aucune modification apportée sur l'appareil.

Conditions de la vérification

Parties non vérifiées

Vérification exhaustive.

Liste récapitulative des observations



1 Poste(s) de conduite - Visibilité (vitrage, essuie-glaces, rétroviseur)

Pare brise avant fissuré



Descriptif

Capacité

CMU en kg : 6800

Autres données du constructeur :

Aucune autre donnée ne nous a été communiquée.

Abaque de charge présent sur l'appareil



Descriptif

Hauteur de levage (m) : 8

Portée (m) : 7,5

Description

Balancier 2,40 M

Flèche monobloc

Coupleur outil MORIN (effacer)

Patins ou tuiles 600 mm

Contrepoids

Godet

Caméra

Extincteur

Equipements de préhension et / ou interchangeables

Deux Anneau de levage sur coupleur (charge maximum non communiqué)

Dispositifs de protection divers

Sécurité de démarrage

(Flèche) clapet(s) de sécurité au niveau du/des vérins de flèche 2

(Balancier) clapet(s) de sécurité au niveau du/des vérins de balancier 1

(Godet) clapet(s) de sécurité au niveau du vérin de godet 1

Sécurité d'accouder

Indicateurs

Indicateur de charge

Indicateurs lumineux

Gyrophare

Avertisseur sonore

Avertisseur sonore de translation

Descriptif

Eléments constitutifs soumis à la vérification

Accès à demeure

- Accès au(x) poste(s) de conduite
- Autres accès pour entretien, vérification

Chassis-Porteur (fixe ou mobile)

- Châssis (traverses, longerons, fixations du faux châssis)
- Organes de roulement (pneumatiques, chenilles)
- Stabilisateurs
- Blocage de suspension
- Maintien en position route des extensions de stabilisateur

Charpente

- Tourelle-Chevalet
- Flèche, fléchette
- Haubans
- Contrepoids (fixations)

Sources d'énergie

- Dispositif de séparation générale
- Equipements et canalisations
- Protection des pièces nues sous tension

Eclairage incorporé à l'appareil

- Eclairage de la zone de travail
- Eclairage de l'accès au(x) poste(s) de conduite
- Eclairage des zones de maintenance

Poste(s) de conduite

- Constitution, fixations, plancher
- Protection contre les chutes de hauteur depuis le poste de conduite
- Protection du conducteur (toit, FOPS, ROPS)
- Visibilité (vitrage, essuie-glaces, rétroviseur) Obs. n° 1
- Chauffage
- Extincteur en cabine
- Siège
- Eclairage

Organes de service et de manoeuvre

- Mise en marche-Arrêt normal-Sélecteur
- Interdiction d'emploi (appareils mobiles)
- Identification des organes de service
- Retour automatique au point neutre
- Autres arrêts accessibles (urgence)
- Avertisseur sonore, lumineux
- Indicateurs

Suspentes-tambours-Poulies-Dispositifs de préhension

- Suspentes (câbles ou chaînes)
- Attaches
- Tambours-Poulies-Noix-Pignons
- Moufles-Crochets-Linguets de sécurité ou dispositif équivalent
- Autres dispositifs de préhension

Mécanismes

- Groupes moto-réducteurs-Vérins
- Organes de transmission-Accouplements
- Vérins et canalisations
- Freins des mouvements concourant au levage
- Limitation de la vitesse (absence d'emballement)
- Freins du mouvement d'orientation
- Freins du mouvement de translation
- Frein d'immobilisation en translation
- Protection des organes mobiles de transmission

Dispositifs de sécurité

- Limiteurs de course des mouvements concourant au levage
- Autres limiteurs de course, hors course

- Limiteurs de charge, de capacité
- Limiteur d'orientation et de dévers
- Dispositif de maintien du support de charge
- Dispositifs de blocage des éléments mobiles en position route

Prescriptions diverses

- Affichage capacité-tableau des charges
- Consignes de sécurité (lisibilité)
- Notice d'instructions (MRS)
- Déclaration de conformité-Marquage CE si appareil CE (MRS)
- Certificat de conformité si appareil d'occasion (MS)

Epreuves-Essais lors de la mise ou de la remise en service

- Essais

Essais et / ou épreuves

Condition des essais et / ou épreuves

Circonstances

Vérification périodique

Etat réglementaire de l'appareil lors de sa mise en service dans l'établissement

Essais et / ou épreuves

Dispositifs soumis à essais et / ou épreuves en charge et / ou concourant au travail	Charge de référence (kg)	Coefficient d'essais ou d'épreuves	Charge d'essais ou d'épreuves disponible (kg)	Durée en min	Portée en m	Résultat
Tous mécanismes de levage	3 300	1	3 300	10	7,5	Satisfaisant

Constats après essais et / ou épreuves

Essais satisfaisants